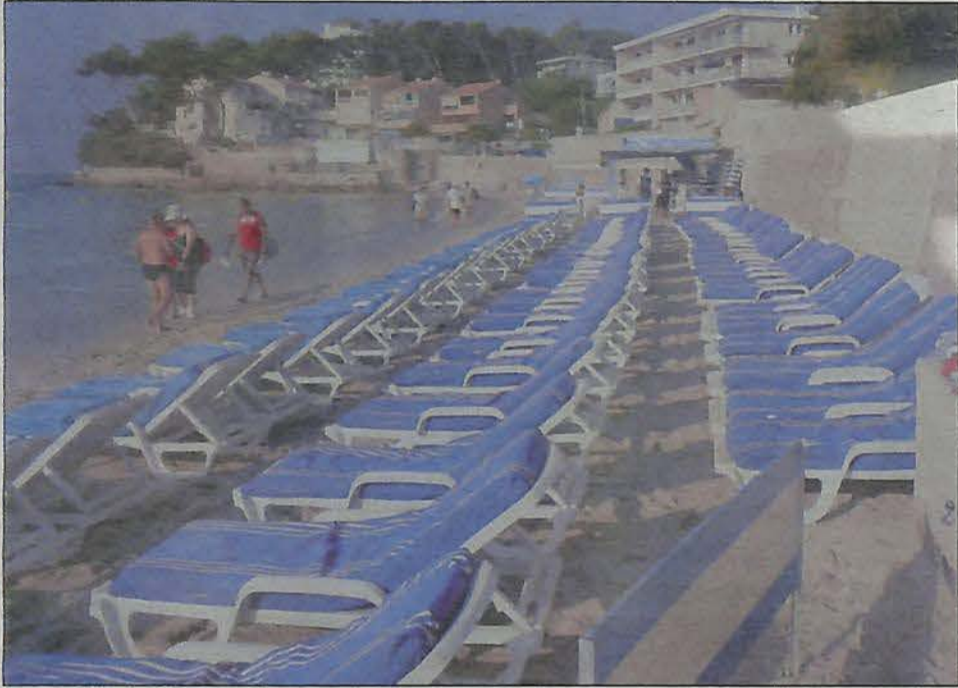


L'Estanco, un resto les pieds dans l'eau... malgré lui

MAR VIVO Pour la deuxième année consécutive, l'établissement a ouvert sans plage. A cause de l'érosion, impossible de sortir les matelas



En 2007, le gérant de l'Estanco pouvait encore installer trois rangées de matelas sur la plage (à gauche). Quatre ans plus tard, c'est impossible : la plage a disparu. (Photos M. V.)

L'année dernière déjà, la saison avait été mauvaise. La plage de Mar-Vivo, victime d'érosion depuis quelques années, était restée ensevelie sous les eaux. « Cette année, je pensais que ça irait. Ça fait trente ans que je suis là, et la plage disparaît par cycle, tous les quatorze ans, ou tous les sept ans. Peut-être un des effets de la lune... », s'interroge Hervé Forest, le gérant de l'Estanco beach.

La saison était pourtant bien partie. « En avril et mai, il y avait encore une bande de sable devant ma terrasse. Elle a disparu en juin ! Je n'ai jamais vu une plage se désensabler au printemps », poursuit le patron. Résultat : le resto baigne dans la mer. Sympa pour le côté « les pieds dans l'eau », mais Hervé Forest s'inquiète. D'autant que cette fois, la terrasse en

bois fait office de plongeur : le sable qui montait à hauteur du plancher s'est retiré plus d'un mètre plus bas. L'Estanco ne peut quasiment plus proposer de matelas à ses clients. « J'en ai sorti dix, que j'ai mis sur le côté. Avant, je pouvais en sortir trois rangées, soit quarante matelas de plus ! », souligne le gérant.

Perte financière

Hervé Forest bénéficie d'une concession jusqu'en 2016. Mais d'ici là, qui sait si le resto ne sera pas totalement noyé ? Il craint pour la pérennité de son établissement. Financièrement, sans la location des matelas, l'affaire n'est plus très rentable. « L'année dernière, j'ai perdu 30 000 euros. Cette année, ça va être pareil. En plus, j'ai

commencé à travailler tardivement, à cause des travaux de la station de relevage. Je n'ai pas pu ouvrir normalement avant le 25 juin, car la baignade était interdite par mesure de précaution », explique-t-il.

En plus d'un loyer mensuel de 900 euros pour le local privé du restaurant, le gérant paie à la Ville une redevance de 5 400 euros par saison pour utiliser sa terrasse de 50 m², et un droit d'exploitation de plage de 110 m².

La plage ayant disparu, ne lui reste que la terrasse... Et les trois employés, qu'il faut bien payer.

Aussi, Hervé Forest espère-t-il que la mairie lui accordera une remise sur la facture... Histoire de limiter la casse.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@varamatin.com

Questions à

Claude ASTORE
Adjoint à l'urbanisme

« Les avis des experts sont partagés »



(Photo doc DL)

La mairie de La Seyne est souvent sollicitée, pour remettre la plage en état. Pourtant, elle estime qu'elle est loin d'être la seule à devoir gérer le dossier et en appelle à l'État, qui a compétence sur le domaine public maritime. Explications avec Claude Astore, adjoint au maire.

Comment expliquez-vous ces phénomènes de quasi-disparition de la plage de Mar-Vivo ?

Il y a la vitesse de passage des gros ferries, qui a une incidence sur la perte de plage. Cela génère une houle de fond, de manière répétée. En plus, la digue immergée construite il y a une dizaine d'années dans la baie, est en train de s'effondrer. Selon une étude, cela pourrait aggraver le phénomène. Avez-vous envisagé d'aspirer le sable dans la plage ?

Nous avons questionné des entreprises, pour réensabler Mar-Vivo avec le sable qui se trouve à une

trentaine de mètres du rivage. Cela coûte à peu près 100 000 € et il faudrait peut-être le faire chaque année. Honnêtement, tant qu'on n'est pas intervenu de manière générale, c'est du gaspillage.

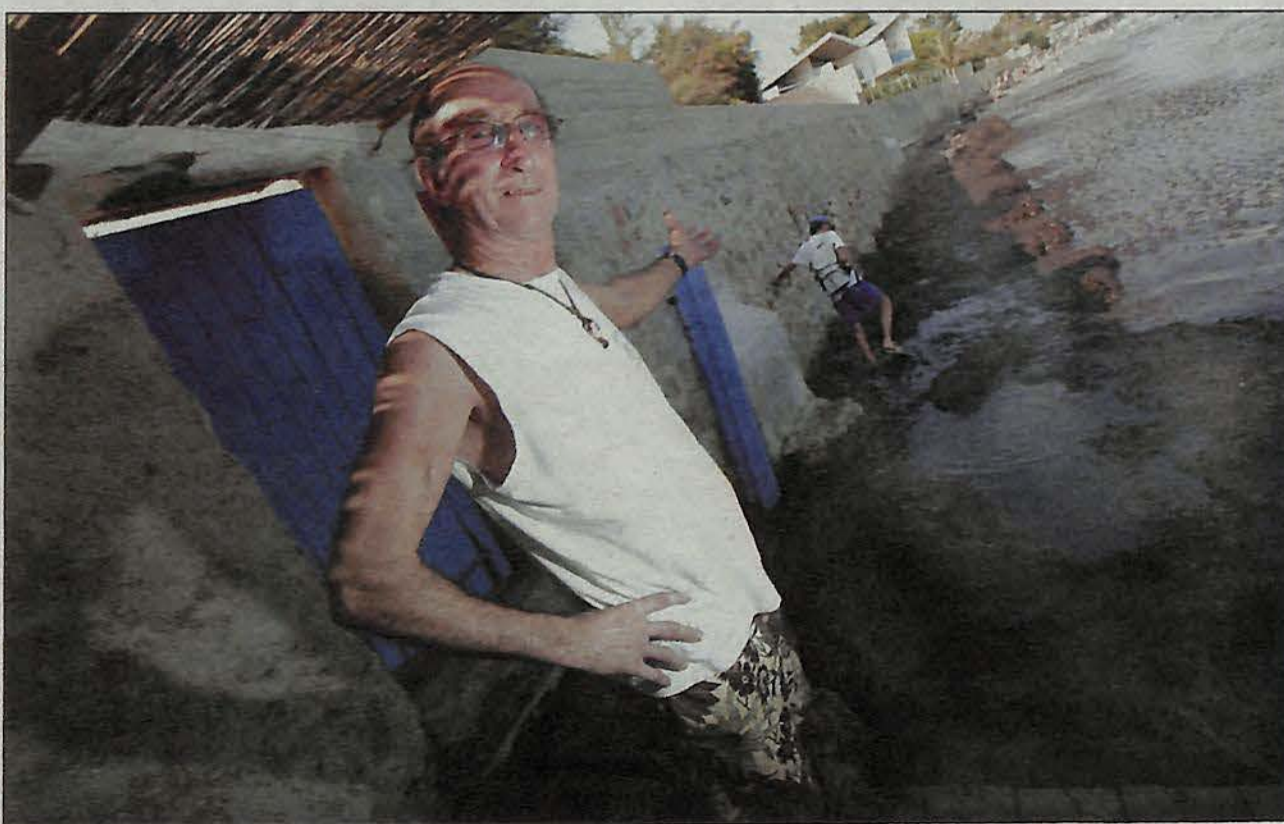
Allez-vous lancer une étude de courants ?

Il faudrait aussi que l'État s'investisse pour la protection de son littoral. La question est compliquée, les avis des experts sont partagés. La ville ne peut assumer seule.

Allez-vous accorder un rabais à l'établissement de plage qui ne peut plus sortir ses matelas ?

On ne peut pas commencer à rentrer dans une logique de dégrèvement. Ce serait difficile à apprécier. Nous avons demandé à l'Estanco de se positionner. Il peut renoncer à exploiter le lot de plage. Mais dans ce lot, il a aussi installé sa terrasse, qui est d'ailleurs limite sur le domaine public. C'est à lui de faire un choix.

SONIA BONNIN



A cause de l'érosion et des algues, Hervé Forest, le gérant de L'Estanco, ne peut plus installer de matelas. (Ph. David Latour)